

ministre disait aux industriels: «Nous allons vous faire certaines concessions; nous ne percevrons pas d'impôts pendant trois ans.» Cinquante pour cent du prix de revient initial du matériel et de l'outillage devait bénéficier d'une exemption, ainsi que 20 p. 100 des frais de premier établissement de tous les immeubles. Ces conditions étaient mal conçues. Maintenant le ministre voudrait ajouter une nouvelle pièce à cet habit d'arlequin, commencé en décembre 1963, mais cette fois, il est disposé à distribuer des fonds. Il s'agit ici d'un programme de dons par l'entremise d'octrois purs et simples.

En tant que protecteurs des deniers de la Reine, nous n'avons pas le droit, à mon avis, de distribuer ainsi des octrois. Des prêts à intérêt, à la bonne heure! Accorder des subventions c'est un moyen peu ordinaire d'engager des industries à s'établir dans des zones de marasme. Nous appuyons la résolution, par principe. Nous savons que dans certaines régions du Canada, la croissance économique est lente, et qu'il y a lieu de les secourir. Néanmoins, nous devrions nous demander si cette méthode est constitutionnellement valable. Est-ce l'affaire de l'État fédéral d'agir dans ce domaine ou est-ce une sphère dans laquelle les autorités provinciales ou municipales devraient œuvrer? En ce qui concerne l'ancienne loi, il y avait souvent double emploi et une grave confusion. L'incertitude régnait lorsqu'il s'agissait de déterminer qui détenait le droit constitutionnel d'occuper ce domaine.

Je pourrais citer bien des exemples de la façon dont les provinces ont manœuvré pour attirer de nouvelles industries. On peut lire le titre suivant dans le *Financial Post* de cette semaine: «Le Manitoba enrichit son fonds pour attirer des industries.» Voici le premier alinéa de l'article publié sous ce titre:

Le premier ministre, M. Roblin, a annoncé un programme quinquennal pour attirer de nouvelles industries, programme appuyé par la garantie que le gouvernement versera 100 millions de dollars de plus à la Caisse de mise en valeur du Manitoba.

L'Ontario s'est lancé dans un programme considérable pour attirer des industries. Et ainsi de suite. Je crois que le projet dont nous sommes saisis n'est qu'un autre cas de chevauchement, un autre cas de double emploi. C'est un moyen de dépenser les deniers publics d'une façon indue. Je pense parfois que c'est un moyen de trouver du travail aux quelque 300 personnes qu'on a embauchées pour constituer le personnel du ministère de l'Industrie, l'un des projets conçus par le ministère à cette fin.

Ce programme de développement n'est pas original. Ce n'est rien de plus qu'un autre programme copié sur celui des États-Unis.

Le gouvernement a annoncé une lutte contre la pauvreté copiée sur celle des États-Unis. Le ministre du Travail a rendu visite au secrétaire américain Wirtz pour discuter avec lui de la meilleure façon de résoudre le problème des ouvriers de l'automobile qui sont déplacés. Il en est revenu avec le programme annoncé ici hier. J'ai l'impression que les honorables vis-à-vis n'ont cessé de copier les idées des États-Unis. Ayons une politique canadienne pour le Canada, formulons pour les Canadiens des lignes de conduite de source domestique, sans aller chercher des idées outre-frontière. Je suis persuadé que cette mesure législative reviendra hanter le ministre au cours des années à venir.

L'une des choses que nous pouvons faire dans l'opposition c'est de signaler au ministre certains des traquenards qu'on a découverts dans ce programme, tel qu'il a été institué aux États-Unis il y a quatre ans. En fait, l'un des premiers programmes mis en vigueur par le regretté président John Kennedy dans sa lutte contre la pauvreté s'appelait la loi «ARA»—sigle signifiant *Area Redevelopment Administration*. Aujourd'hui, le ministre a présenté une proposition semblable, mais il l'appelle «développement régional». L'ARA, tel qu'il fut institué aux États-Unis il y a quatre ans, contenait des pièges dangereux auxquels les Américains se sont fait prendre. Avec ce programme, nous nous trouverons dans une situation identique au Canada. J'ai ici un article paru dans le *Reader's Digest* de mai 1964. Sous le titre «Est-ce ainsi qu'on doit lutter contre la pauvreté?», on lit:

● (4.20 p.m.)

L'organisme connu sous le nom d'*Area Redevelopment Administration* a été créé dans un but très louable. Mais voyez comment il gaspille l'argent des contribuables américains et ignore sans vergogne les droits des citoyens.

Et plus loin:

Sous prétexte d'aider les pauvres, l'ARA est devenu la première étape de la plus scandaleuse ingérence du gouvernement dans le domaine de l'entreprise privée. On n'a jamais rien vu de semblable dans l'histoire des États-Unis.

Qu'on remplace l'ARA par l'Agence de développement régional au Canada et je suis certain que dans cinq ans la même situation existera ici. L'article ajoute:

...l'ARA est un monstrueux complexe de bureaucraties qui s'entraident.

Par la contrainte ou la séduction, ces organismes ont amené un tiers des comtés du pays et 42 millions de ses citoyens à accepter le stigmate de la pauvreté...

L'article dit ensuite:

...ARA n'est que bévues, pressions politiques, manigances et tripotages innombrables.

La chose se reproduit sous nos yeux, monsieur le ministre. L'article dit ensuite: